

Le « oui » d'un maire

par Jean-Pierre Sueur

ON reproche souvent à l'Europe son caractère technocratique, abstrait, éloigné des réalités quotidiennes.

C'est faire bon marché du sentiment européen que vivent des centaines de milliers de nos compatriotes à travers la forme la plus concrète de la citoyenneté européenne : les jumelages entre communes. J'ai du mal à imaginer ce que je pourrais dire demain aux élus et aux habitants de Dundee, de Münster, de Trévise et de Tarragone, cités avec lesquelles ma ville d'Orléans a tissé tant de liens d'amitié si, d'aventure, le « non » venait à l'emporter au référendum du 20 septembre. Car ils savent que si la France a besoin de l'Europe, l'Europe a besoin de la France.

En même temps les adversaires de Maastricht font l'impasse sur les avancées qu'apporte le traité d'union européenne pour réduire l'emprise de la technocratie, donner davantage de place aux collectivités locales et à la citoyenneté européenne.

Le traité d'union européenne consacre pour la première fois la place et le rôle des collectivités locales, en créant un Comité des régions qui viendra compléter l'action d'un Parlement européen aux pouvoirs plus étendus. Les élus régionaux et locaux pourront désormais mieux se faire entendre par les instances européennes.

Derrière le mot barbare de « subsidiarité » est affirmé le principe selon lequel les décisions doivent être prises au niveau efficace le plus proche possible des citoyens : État, région, département ou commune.

Autrement dit, la décentralisation,

que nous avons attendue si longtemps en France, est désormais un principe européen. Il est d'ailleurs symptomatique que les opposants au traité de Maastricht soient peu ou prou les mêmes que les adversaires de la décentralisation en 1982, et avec des arguments symétriques – dont le temps a fait justice – sur le démembrement de l'État et la dislocation de la nation !

La citoyenneté européenne progressera aussi avec la possibilité donnée à tous les ressortissants communautaires de voter aux élections municipales. Compte tenu de nos spécificités constitutionnelles, nous avons prévu que les citoyens des autres pays européens pourront être électeurs ou élus comme conseillers municipaux, mais pas comme maire ou comme adjoint afin de ne pas peser sur l'élection des sénateurs. Franchement, qui pourrait redouter que les Italiens, les Portugais, les Espagnols, installés et intégrés chez nous depuis tant d'années, payant leurs impôts locaux dans nos communes, puissent aussi participer à l'élection du conseil municipal qui décide de l'emploi de ces impôts locaux ?

Depuis longtemps déjà, les collectivités locales, notamment les régions, bénéficient des fonds européens de développement régional (FEDER) qui ont apporté à la France plus de 18 milliards de francs depuis 1987. Le traité d'union européenne réaffirme la nécessité de la cohésion économique et sociale de l'ensemble du territoire communautaire, pour réduire les écarts entre régions riches et régions pauvres, et donnera donc une

dimension nouvelle à la solidarité entre les régions.

Les élus locaux, mais aussi les citoyens, sont attachés à la défense de leur cadre de vie et de leur environnement : le traité de Maastricht stipule que les exigences de l'environnement doivent être prises en compte dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques communautaires. Ce qui a été engagé pour l'eau, les pluies acides, les déchets, sera donc poursuivi pour ce qui concerne les pollutions industrielles et l'insertion des grandes voies de communication dans l'environnement.

Enfin, l'Union économique et monétaire, parce qu'elle permettra une politique plus offensive pour relever les déficits monétaires et commerciaux des États-Unis et du Japon, devrait assurer une maîtrise européenne, et donc une réduction des taux d'intérêt de la monnaie unique, permettant ainsi aux collectivités locales d'emprunter à moindre coût pour financer les investissements de demain. Quel maire, quel président de conseil général ou régional s'en plaindrait ?

Au-delà des peurs, des mensonges et des fantasmes, telles sont les raisons qui conduisent le maire que je suis à dire « OUI » au traité d'union européenne.

C'est l'intérêt de l'Europe, c'est l'intérêt de la France, c'est aussi l'intérêt de l'ensemble de nos collectivités locales qui sont le tissu vivant de la démocratie.

► Jean-Pierre Sueur est maire d'Orléans et secrétaire d'État chargé des collectivités locales.